



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 15 mars 2021 au 15 avril 2021 inclus (32 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par le groupement de soutien de la base de défense de Brive-la-Gaillarde (GSBdD BLG), relatif à une demande de modification et de transformation des infrastructures (construction, démolition et réaménagement de bâtiments, réalisation d'un pont) du 126^{ème} régiment d'infanterie implanté sur la commune de Brive-la-Gaillarde, dans le cadre du programme « SCORPION ».

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : régularisation administrative pour la construction d'un ouvrage hydraulique au-dessus du « Pian » associé à la construction d'un bâtiment à usage d'hébergement, construction d'un bâtiment à usage d'atelier de réparation de véhicules, réalisation d'un bâtiment de remisage et simulation pour 35 véhicules « VBMR », incluant les installations nécessaires aux exercices de simulation embarquée, réaménagement partiel de la station d'entretien actuelle, démolition de l'aire de lavage extérieure actuelle puis construction d'une nouvelle station de lavage couverte de 3 pistes.

La demande d'autorisation environnementale recouvre une demande d'autorisation au titre des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA).

Monsieur Robert Vayne, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et un résumé non technique sera tenu à la disposition du public, du 15 mars 2021 au 15 avril 2021 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairie de Brive-la-Gaillarde, aux heures d'ouverture des services, située, place Jean Charbonnel - Brive-la-Gaillarde :
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Brive-la-Gaillarde ;
- adresser ses observations au commissaire enquêteur :
 - par correspondance à la mairie de Brive-la-Gaillarde, siège de l'enquête (adresse postale : Place Jean Charbonnel BP 80433 19312 Brive-la-Gaillarde).
 - par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique sur le projet du 126RI*).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

- En mairie de Brive-la-Gaillarde :
 - lundi 15 mars 2021, de 09h00 à 12h00.
 - mercredi 31 mars 2021, de 14h00 à 17h00.
 - jeudi 15 avril 2021, de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et à la mairie de Brive-la-Gaillarde pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du GSBdD BLG – Monsieur Christophe Lemire représentant de l'exploitant IOTA rejet d'eaux pluviales du GSBdD BLG. Numéro de téléphone : 05 87 01 92 37 – courriel : gsbdd-blg-pmrie.traits.fct@intradef.gouv.fr.

A l'issue de l'instruction, l'inspection des installations classées du ministère des armées sera amenée à statuer, par arrêté ministériel, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur les demandes seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 19 FEV. 2021

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Matthieu Doligez